



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-110

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DROIT A L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant le programme de la future pension de famille, sise avenue de Mérande,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec l'ETAT et CRISTAL HABITAT une convention ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement
dans les conditions définies par le code de la construction et de l'habitation,

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

23 DEC. 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2025-110 CRISTAL HABITAT CONVENTION DROIT APL PENSION FAMILLE

Date de transmission de l'acte : 24/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 24/12/2025

Numéro de l'acte : 25_00969 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20251223-25_00969-AR

Date de décision : 23/12/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement